

DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT DU SEL DECLASSEMENT ET CLASSEMENT

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET :

La présente enquête publique a pour objet de prévoir le déclassement et le classement du chemin rural dit « du Sel », sur le secteur de « Grange Brûlée ».

CARACTÉRISTIQUES LES PLUS IMPORTANTES :

- **Le chemin rural « cadastral » traverse des exploitations et les coupe en deux**
- **La partie au sud de la route de Moussy a été déplacée par l'exploitant il y a plusieurs décennies en limite de parcelles**
- **Le chemin rural dans la partie nord de la route de Moussy n'est plus utilisé et n'apparaît pas « physiquement » sur le terrain, il est proposé d'en créer un nouveau en limite des propriétés actuelles.**

HISTORIQUE

Au début des années 1960 Monsieur De Préneuf habitant Lyon a acheté à Monsieur Gradel marchand de bois (négociant en bois) la ferme de « Grange Brûlée » (cadastrée H 272) avec des parcelles de bois et de terre très morcellées.

Il a ensuite négocié des échanges de terrains avec les propriétaires riverains de ses terres afin de réaliser un remembrement autour de sa ferme.

Cette manœuvre lui a permis d'être propriétaire d'un seul de tenant d'une surface de 50 hectares qu'il a dessouché pour planter un verger.

Le verger n'étant certainement pas assez productif il a arraché l'ensemble de ses plantations afin de les remplacer par des céréales.

Par la suite il a loué ses terres aux consorts Ciclet Maurice, Pugin et Sermondadaz.

En 1981 Monsieur De Préneuf a souhaité se séparer de son exploitation et à vendu sa propriété aux consorts Ciclet Maurice et Pugin.

Lorsque Monsieur De Préneuf était propriétaire de son tènement, la « route du Sel » partageait « cadastralement » ses terres mais avec les travaux qu'il a entrepris cette route n'existait plus physiquement car elle avait été labourée pour mener à bien ses projets.

Il ne souhaitait plus avoir de voie traversante et a donc déplacé le chemin pour améliorer son exploitation.

Egalement à la suite du remembrement opéré par M. De Préneuf, plusieurs parties de chemins ruraux se sont retrouvés totalement intégrés à sa propriété et par la suite à celle de M. Roland Ciclet et de sa fille Marielle Ciclet.

Le chemin existant à ce jour est celui créé par M. Préneuf et utilisé par les exploitants depuis environ 40 ans.

RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ÉTÉ RETENU :

Le chemin rural tel qu'il est inscrit sur le cadastre n'existe plus.

Dans sa partie sud de la route de Moussy à « Grange Brûlée » il a été déplacé.

Dans la partie nord de la route de Moussy il n'existe plus physiquement, il convient donc de le rétablir mais en faisant en sorte qu'il ne sépare pas en deux les terrains du même exploitant (les consorts Pugin).

Le parti a donc été pris de l'implanter en limite des exploitations « Consorts Pugin » et « Roland CICLET » pour ne pénaliser personne mais au contraire faciliter l'accès aux deux exploitations.

La présente enquête prévoit également le déclassement en vue de la cession aux riverains, Marielle et Roland Ciclet, de ces portions de chemins ruraux.

La Commune de REIGNIER-ESERY a donc décidé la mise à l'enquête publique du projet de déclassement et reclassement d'une partie du chemin rural dit « du Sel ».

A Reignier-Esery le 15/01/2016

L'Adjointe au Maire
déléguée à l'agriculture, à l'environnement
et au développement durable,

Béatrice DUBET

by la commission
enquête
le 10.01.2016

ECHANGES DE TERRAINS

NOTICE EXPLICATIVE

Dans le cadre de la régularisation de voirie engagée par la commune de Reignier-Ésery, plusieurs voiries sont concernées :

- chemin du sel (chemin rural)
- route de la Fruitière (route communale)
- route d'Esery (route départementale)

Les propriétaires touchés par ces échanges de terrains sont :

- les consorts Pugin
- Roland Ciclet
- Marielle Ciclet

Seul le « chemin du sel » doit faire l'objet d'une procédure de classement et déclassement conformément au code rural (article L 161.10 du code rural)

La route de la Fruitière et la route d'Esery, telles qu'elles existent au cadastre, ne sont plus utilisées mais ont été déplacées, la première en 2014, la seconde en 1956, leurs nouvelles emprises sont depuis la construction de ces voiries, utilisées par les riverains. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique car l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L 141-3 du code de la voirie routière)

Ces nouvelles portions de voies font l'objet d'un classement en domaine public routier avec délibération de l'autorité compétente.

Du fait de ces régularisations d'emprises non rurales, des échanges de terrains doivent être réalisés entre l'administration et les propriétaires privés.

Les trois voies concernées par les échanges sont donc :

- le chemin rural dit du Sel
- la route de la Fruitière
- la route d'Esery

Ces trois voies (anciennes et nouvelles) touchent les propriétés des consorts Pugin, de Monsieur Roland Ciclet, de Madame Marielle Ciclet. Le parti a été pris de réaliser les échanges concomitamment entre chaque propriétaire et l'administration afin de pouvoir échanger au plus près à mètre carré contre mètre carré.

L'ensemble de ces cessions, chemin du Sel, autres chemins ruraux sera compensé par la cession de l'emprise du nouveau chemin du Sel, de reprises de voirie le long de la route de Moussy, de l'emprise d'une portion de la route d'Esery, de l'emprise d'une partie de la route de la Fruitière.

Le détail de ces échanges est indiqué dans le cartouche du plan dressé par le cabinet Dagron Géomètre à Reignier-Ésery. Cependant, le tableau ci-dessous indique les totaux de surfaces échangées avec ces tiers.

Commune à Consorts Pugin	4 491 m ²	plus 288 m ² pour la commune
Consorts Pugin à Commune	4 779 m ²	
Commune à Consorts Ciclet	5 124 m ²	plus 105 m ² pour la commune
Consorts Ciclet à Commune	5 229 m ²	

A Reignier-Esery le 19/01/2016

L'Adjointe au Maire
déléguée à l'agriculture, à l'environnement
et au développement durable,



Béatrice DUBET

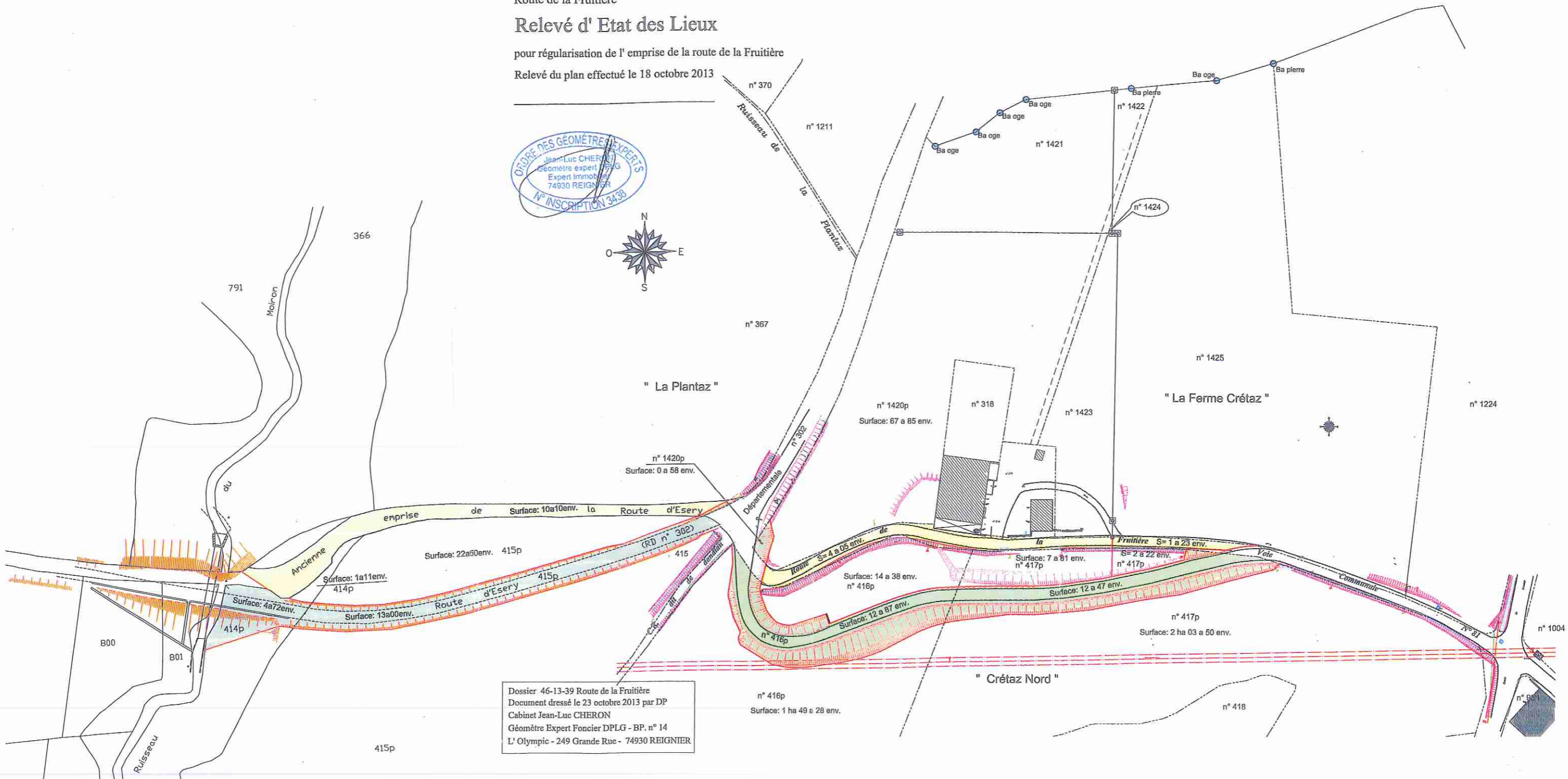
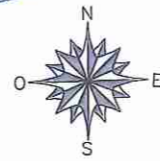
*Vu, le commissaire
enquêteur
le 10.02.2016
B. ES*

Route de la Fruitière

Relevé d' Etat des Lieux

pour régularisation de l' emprise de la route de la Fruitière

Relevé du plan effectué le 18 octobre 2013



Dossier 46-13-39 Route de la Fruitière
Document dressé le 23 octobre 2013 par DP
Cabinet Jean-Luc CHERON
Géomètre Expert Foncier DPLG - BP. n° 14
L' Olympic - 249 Grande Rue - 74930 REIGNIER

Route D' Esery (R.D. n° 302)

Relevé d' Etat des Lieux

pour régularisation de l' emprise de la route d' Esery

Relevé du plan effectué les 21 et 24 juin 2013

*Vu, le commissaire
enquêteur
le 10.02.2016*